

DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE

« *Exclusion sociale et Migration des jeunes de l'Afrique : Etat des Lieux et Perspectives* ».

RAPPORT



Octobre 2023

SOMMAIRE

Page 5 : Le contexte justification et cadre ;

Page 7 : L'ouverture officielle des travaux ;

Page 9 : Les échanges sur les politiques d'inclusion sociale et la migration des jeunes de l'Afrique ;

Page 13 : Les rapports des Commissions thématiques ;

Page 20 : Les recommandations générales de la conférence ;

Page 22 : Annexes.

ANNEXE

1. Liste des participants à la conférence ;
2. Agenda de la conférence ;
3. Allocutions prononcées lors de la conférence ;
4. Les Communications sur les mécanismes d'inclusion sociale mis en œuvre par quelques pays ;
5. Photos.

INDEX DES SIGLES ACRONYMES

ECOPPAM : Plateforme Eurafricaine sur la pauvreté et la Migration

MDC : Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale

DGPD : Direction Générale des Politiques de Développement

PNUD : Programme des Nations des Unies pour le Développement

BM : Banque Mondiale

OIM : Organisation international de la Migration

OIT : Organisation Internationale du Travail

BIT : Bureau International du Travail

OSC : Organisation de la société civile

FGTB /Afico : Fédération Générale des travailleurs de Belgique

UNSTB : Union nationale des syndicats des travailleurs du Benin

AG : Assemblée Générale

CONTEXTE JUSTIFICATION ET CADRE

La Plateforme Eurafricaine sur la Pauvreté et la Migration (ECOPPAM) a été mise en place pour soutenir les efforts de la communauté internationale sur la lutte contre les inégalités sociales, la migration forcée et la pauvreté. Essentiellement composée des organisations non gouvernementales, elle s'est inspirée des réseaux européens de lutte contre les inégalités sociales et a été progressivement mise en place par des migrants d'origine africaine actifs dans des organisations sociales en Europe et des acteurs en Afrique (dans le domaine du développement durable ou de la lutte contre la pauvreté). La mission de la plateforme ECOPPAM consiste à travailler de manière inclusive en s'associant ou en travaillant en partenariat avec des acteurs institutionnels clés et les membres diversifiés de la société civile. Le développement du réseau d'ECOPPAM, avec l'appui de quelques experts, s'inscrit de manière stratégique dans un cadre d'échange de pratiques, d'expériences et de connaissances. Le but visé est d'implémenter des activités structurelles répondant à son plan stratégique. De façon spécifique, il s'agira pour ECOPPAM :

- (i) de contribuer à la promotion et à la consolidation des systèmes de protection sociale dans les pays africains en s'inspirant de l'OIT sur les planchers de protection sociale, 2012 (n° 202) ;**
- (ii) de plaider en faveur de moyens plus sûrs et plus légaux pour la migration des pays africains vers l'Europe et sa bonne gouvernance ;**
- (iii) de mobiliser les engagements pour favoriser les opportunités de réussite des jeunes et promouvoir le travail décent en Afrique.**

La première conférence d'ECOPPAM a bénéficié de la bienveillante attention du Gouvernement du Bénin qui a déployé les facilitations administratives, diplomatiques et institutionnelles pour la réussite de cette activité de lancement. En plus des institutions internationales telles que la GIZ, le PNUD l'Union Africaine et le BIT, la conférence de Cotonou a mobilisé tous les acteurs impliqués dans le système de protection sociale au Bénin, à savoir les ministères sectoriels, les organisations de la société civile, les organisations sociales africaines et européennes et les partenaires techniques et financiers. Les échanges de qualité et les communications pertinentes ont souligné la nécessité de renforcer la protection sociale pour soutenir les progrès du développement durable.

Cette activité de lancement a permis d'engager les travaux liés à l'élaboration des textes fondamentaux, du plan de travail, l'élaboration du plan stratégique et la soumission des

premiers projets aux Partenaires et Institutions internationales. Cette conférence a été marquée par plusieurs décisions dont la plus importante concerne le choix du Bénin à la présidence du Conseil d'administration. Entre autres décisions fortes de l'AG, il a été retenu que la Belgique abrite le siège social, le siège administratif à Cotonou. Trois mois après l'AG, le plan stratégique a été adopté, tout comme le plan d'action et le budget annuels. Répondant à son cadre statutaire, ECOPPAM a envisagé organiser une seconde conférence des parties prenantes au cours de l'année 2022 dans un autre pays africain. Le Ghana a été identifié et les travaux préparatoires ont été mis en route. Cependant les conditions d'organisation de cette conférence et la mobilisation de l'équipe nationale du Ghana ont été jugés insuffisantes au point où la demande forte pour une organisation d'une conférence au Bénin été envisagée.

Ainsi donc, la méthodologie inscrite dans le concept note est approuvée sous un format de partenariat entre ECOPPAM et le MDC où le conseil des Ministres au Bénin a validé le soutien financier important du gouvernement qui a permis l'organisation de la conférence aux dates du 10 au 12 Octobre 2023. ECOPPAM et toutes les parties prenantes visent ; donc à travers ces nouvelles assises de Cotonou ; à consolider officiellement la plateforme comme un acteur clé du progrès social en Afrique et cherchent surtout à mettre en perspective le regard avec les acteurs diversifiés provenant des différents pays et des organisations internationales afin d'élaborer une matrice d'actions pour les plans nationaux durables du développement social.

L'OUVERTURE OFFICIELLE DES TRAVAUX

Placée sous la présidence effective de Monsieur Abdoulaye Bio TCHANE, Ministre d'Etat chargé du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, elle a porté sur le thème « **Exclusion sociale et migration des jeunes de l'Afrique : Etat des lieux et perspectives** ». Ces assises ; qui ont offert l'occasion aux conférenciers de partager les bonnes pratiques en cours et les perspectives à envisager dans la marche irréversible de l'Afrique vers le développement du capital humain et le bien-être individuel et collectif des populations ; ont connu la participation des Partenaires Techniques et Financiers (Programme des Nations Unies pour le Développement, Programme soucieux de l'Union européenne, Banque Mondiale), les Organisations de la Société Civile et les ministères sectoriels.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions successives de monsieur Alias ONYADON, Coordonnateur International d'ECOPPAM, monsieur Aouale MOHAMED ABCHIR, Représentant Résident du PNUD au Bénin et monsieur Aboudoulaye Bio TCHANNE, Ministre d'Etat chargé du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale.

Dans ses propos liminaires, le Coordonnateur International d'ECOPPAM après avoir remercié les participants pour leur présence a situé le contexte dans lequel se tient la 2^{ème} conférence internationale de la Plateforme Eurafricaine sur la Pauvreté et la Migration. Il a indiqué qu'il était nécessaire de faire un bilan au regard de ce qu'a l'issue de la 1^{ère} conférence internationale, ECOPPAM a été officiellement créée en 2021 et ses organes installés. Il a aussi porté à la connaissance de l'assistance que la plateforme s'est dotée d'un plan stratégique qui repose sur deux piliers (mobilisation aux actions en faveur des politiques sociales et l'implémentation de projets concrets sur le terrain). Partant, il a souhaité une synergie d'actions entre les pouvoirs publics, les PTFs et les ONG dans le cadre de la mise en œuvre dudit plan stratégique afin de faire face aux défis de la migration et de la pauvreté.

A sa suite, le Représentant Résident du PNUD a remercié les organisateurs pour avoir associé le PNUD à la 2^{ème} conférence internationale de la Plateforme Eurafricaine sur la Pauvreté et la Migration. Il a rappelé que dans le Rapport sur la migration irrégulière de l'Afrique vers l'Europe paru en 2019, le Bureau Afrique du PNUD avait déjà relevé que

l'immigration irrégulière grandissante a des causes multiples et multiformes, toutes liées à de faibles niveaux de progrès dans les différents secteurs de la vie socioéconomique. Pour inverser la tendance, il a recommandé un engagement véritable de toutes les parties prenantes en faveur de la capitalisation des acquis de la protection sociale et la lutte contre les inégalités.

Prenant la parole, le Ministre d'Etat chargé du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants en particulier ceux venus de l'extérieur. Ensuite, il a fait remarquer que la migration remonte aux débuts de l'histoire, touche la quasi-totalité des sociétés du monde et constitue avec la protection sociale deux thématiques complexes et inséparables. Le Ministre d'Etat a, avec des chiffres probants, expliqué aux conférenciers que la tendance haussière de la migration n'est pas de nature à s'inverser de sitôt tandis que la pauvreté et les inégalités persistantes, exacerbées par les tensions géopolitiques, les crises sécuritaires et climatiques et les problèmes de gouvernance endémiques. Face à cette réalité implacable, il a levé un coin de voile sur les mesures que le Gouvernement de la République du Bénin met en œuvre à travers son Programme d'Actions pour impacter positivement le social des béninois et infléchir la pauvreté, les inégalités et l'insécurité humaine. Il s'agit notamment : du projet ARCH, du Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi, du projet d'appui à la promotion des services financiers ruraux adaptés, du projet d'inclusion des jeunes, du Projet d'Autonomisation des Femmes et Promotion du Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) pour ne citer que ces exemples et du programme de modernisation du cadre de vie, de démocratisation de l'accès à l'eau potable et à l'électricité. Enfin, il a reconnu que la migration procède de dynamiques complexes et confuses qui nécessitent une réflexion élargie, participative et inclusive. Pour ce faire, il s'est dit convaincu que des échanges sortiront des idées novatrices et des engagements concrets pour une lutte efficace contre la pauvreté et la migration irrégulière en vue d'un monde plus sûr et plus prospère. C'est sur cette espérance que le Ministre d'Etat chargé du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale a déclaré ouverts les travaux de la deuxième édition de la Conférence ECOPPAM.

LES ECHANGES SUR LES POLITIQUES D'INCLUSION SOCIALE ET LA MIGRATION DES JEUNES DE L'AFRIQUE

Cette session expose en premier lieu les témoignages de personnes victimes de la migration irrégulière, leurs motivations, les dures péripéties qu'elles ont endurées et leurs attentes vis-à-vis des gouvernants. Ensuite, les mécanismes d'inclusion sociale mis en œuvre dans différents pays par les autorités politiques pour favoriser l'émancipation des couches vulnérables, de la réduction de la pauvreté et des inégalités sont présentés. Enfin, l'essentiel des échanges liés aux différentes communications est présenté.

- Les témoignages sur la migration de l'Afrique vers l'Europe

Les conférenciers ont été édifés par les témoignages successifs de messieurs KOUTA Boni Daouda, SOUMANOU Alidou, KANKOU Rafiou Feïsal, SANNI Awalé tous anciens migrants irréguliers et monsieur OUOROU Karimou Alassane le directeur de P-MaREDeL ONG.

Il peut être retenu de l'ensemble des témoignages qu'ils ont opté pour cette aventure par défaut d'opportunités d'émancipation dans leurs communautés. Les procédures pour une immigration régulière sont longues, coûteuses et nécessitent que les candidats disposent de qualifications. Avec moins de ressources et en quelques semaines, les réseaux de passeurs peuvent les emmener en Europe. A titre d'exemple, avec 500.000 francs CFA (762 Euros), il est possible de traverser la méditerranée, pour 1.500.000 franc CFA (2.287 Euros) l'île Italienne de Lampedousa est directement accessible avec la possibilité de faire un détour par l'Algérie pour 250.000 francs CFA (381 Euros). Le périple est dangereux et il faut marcher à certaines étapes sur plusieurs dizaines de kilomètres. Pour ceux qui faute de ressources font escale en Algérie, ils sont obligés de travailler pour des salaires journaliers de moins de 1.000 francs CFA (1,524 Euros) et au mieux des salaires mensuels inférieurs à 90.000 francs CFA (137 Euros). La situation n'est pas reluisante dans le pays d'accueil : ils vivent dans des conditions difficiles, travaillent au noir et sont sous-payés à la tâche. Certains parmi eux ont été plusieurs fois rapatriés.

Ils ont volontiers admis souvent appâter les frères et sœurs au pays donnant l'impression d'une vie opulente dans les pays d'accueils ; ce qui est faux ; toute chose pour but d'encourager ces derniers à l'expérience de la migration irrégulière. Tout en promettant de contribuer à corriger cette habitude, ils ont sollicité l'appui du gouvernement pour l'installation et la réinsertion réussie des migrants dans leurs pays d'origine.

- La mise en œuvre des politiques publiques d'inclusion sociale

Pour le compte du Bénin, monsieur EDON Cyriaque, Directeur Général des Politiques de Développement au Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale a présenté une communication intitulée « **Etat d'avancement de la mise en œuvre de la Politique Holistique de Protection Sociale 2014-2024 et perspectives** ». Il a rappelé que le constat d'un niveau élevé de vulnérabilité des populations béninoises à faire face aux risques économiques, sanitaires, sociaux, culturels et environnementaux a motivé l'élaboration de la PHPS en 2014 avant de la présenter à travers sa vision, ses principes, ses objectifs et orientations et ses quatre composantes (assistance sociale, assurance sociale, service d'action sociale, législation protectrice) qui prennent en compte tous les aspects de la protection sociale. Il a ensuite exposé quelques résultats obtenus grâce à la mise en œuvre de la PHPS. Il s'agit de la baisse de la pauvreté monétaire entre 2015 et 2019, l'effectivité de l'assurance maladie et des transferts monétaires au profit des pauvres extrêmes et le renforcement du cadre institutionnel et juridique de lutte contre les violences basées sur le genre, le harcèlement et les grossesses précoces. Enfin, il a présenté les perspectives qui s'offrent au Bénin en matière de protection sociale (l'intensification des travaux HIMO et des travaux mobilisateurs d'intérêts collectifs (TMIC), la poursuite des programmes de promotion de l'emploi, la maîtrise de la dynamique démographique etc.) et a annoncé la relecture de la PHPS qui va permettre de prendre en compte les nouveaux défis que le Bénin doit relever notamment le renforcement de la résilience des communautés vulnérables aux chocs climatiques, aux pandémies, sinistres et catastrophes et au risque de radicalisation et d'extrémisme violent.

- Regards croisés de trois pays africains : Le Maroc, la Tanzanie et le Kenya

Pour le compte du Maroc, monsieur Brahim Essafi, consultant Sénior à l'Observatoire Marocain sur l'Extrémisme et la Violence a présenté une communication intitulée « **La politique publique du Maroc en matière d'immigration et insertion des jeunes immigrants** ». Il a d'abord rappelé que pendant longtemps, le Maroc, du fait de sa situation géographique a été un pays de transit pour les migrants, en particulier ceux qui cherchent à atteindre l'Europe. Cependant, au cours des dernières années, le pays a vu une augmentation significative du nombre de migrants qui choisissent de s'y installer. Ensuite, il a précisé que dans le cadre de la gestion efficace du flux migratoire et pour en tirer des opportunités, le Maroc s'est doté en 2014 d'une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile qu'il a présenté à travers ses enjeux (humanitaires, d'intégration, de politique

étrangère et de gouvernance, économique, culturels et sociaux), sa vision, ses principes directeurs, ses objectifs, ses actions et ses mécanismes de consultation et de suivi-évaluation avec la société civile.

Aussi a-t-il insisté sur le fait que le désir de voir certains migrants choisir de résider au Maroc est relativement récent et que toute la société s'organise pour intégrer cette nouvelle donne. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a permis de mener à bien une vaste opération de régularisation de plus de 50.000 migrants en situation irrégulière qui a particulièrement profité à toutes les femmes migrantes qui étaient en situation irrégulière.

Madame Adeline AJUAYE ; Experte en protection sociale du secteur informel et représentante d'ECOPPAM Tanzanie ; a également présenté la situation dans son pays. Il en ressort qu'il est difficile pour les autorités politiques de fournir des services sociaux en milieu rural à cause de la prépondérance du secteur informel dans lequel se retrouve 80% des travailleurs qui par conséquent n'ont ni comptes bancaires, ni adresse, ni revenu pour contribuer à la mise en place de filets de protection sociale. Par ailleurs, elle a précisé qu'une grande partie de la population qui parle swahili est confrontée à une barrière linguistique. Elle a aussi expliqué qu'en Tanzanie, la migration vers l'Europe existe mais reste infime ; l'exode rurale est la forme la plus importante de migration. Pour finir, elle a exposé la stratégie du gouvernement qui consiste à prendre des mesures pour encourager les acteurs économiques à sortir de l'informel et à transformer le secteur agricole en permettant à de jeunes diplômés d'universités de devenir des entrepreneurs agricoles.

Monsieur Francis MAINGI, expert sur les questions de migration, a quant à lui présenté une communication intitulée « **Migration in kenya** » qui traite de la migration au Kenya. Dans sa présentation il a d'abord explicité le phénomène de la migration tel qu'il est vécu dans son pays. De ses propos, il est aisé de retenir que la migration est due à des causes économiques, politiques, urbanistiques, climatiques, d'emploi, d'inégalités, de corruption, la violation des droits humains et qu'elle connaît une tendance haussière. Même en l'absence de garantie d'un emploi, les jeunes n'hésitent pas à faire de l'exode rurale vers les villes. Hors du Kenya, les destinations les plus prisées par les jeunes sont l'Australie, le Canada, les Royaumes-Unis, et l'Allemagne. Il a aussi expliqué que la migration a certaines conséquences négatives comme la pression accrue sur les services sociaux et les

ressources naturelles, les tensions raciales et la discrimination, et les difficultés familiales par exemple. Cependant, il a précisé que la migration a aussi certains avantages comme l'amélioration des compétences des migrants et une meilleure flexibilité du marché du travail.

LES RAPPORTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Repartis en deux groupes, les participants ont eu l'opportunité d'échanger sur deux sous-thématiques à savoir :

- **Exclusion sociale et migration des jeunes ;**
- **Inclusion sociale et intégration des jeunes.**

Atelier : EXCLUSION SOCIALE ET MIGRATION DES JEUNES

Les séances d'échanges ont été conduites au niveau des deux groupes par une modératrice au nom de Mme Khady SAKHO NIANG et un rapporteur de séance au nom de M. Brice S. F. ESSE.

Pour ce faire, la méthodologie utilisée a consisté en un tour de table où la parole a été accordée à tour de rôle à chaque membre pour se prononcer sur le sujet. Ce qui nous a permis de collecter un large éventail de d'opinions et points de vue.

Le développement des échanges a constitué à opiner dans un premier lieu sur l'exclusion sociale (I), avant d'aborder dans un second temps la migration des jeunes (II).

I – EXCLUSION DES SOCIALE :

L'exclusion sociale peut être définie comme la marginalisation d'une partie des individus d'une société en raison de différents facteurs et critères sociaux les différenciant du reste de la population.

Tout être humain peut être sujet à discrimination ; toutefois les franges les plus exposées sont entre autres : les personnes en situation de handicap, les orphelins, les personnes de troisième âge, les personnes démunies ou économiquement défavorisées.

En effet, plusieurs facteurs sont à la base de l'exclusion sociale. Ces facteurs peuvent être d'ordre endogène ou exogène. Endogènes lorsque les causes sont étroitement liées à la victime elle-même ainsi qu'à sa communauté d'appartenance. Exogènes lorsqu'il s'agit des facteurs extérieurs à la victime.

Entre autres facteurs nous pouvons citer :

Sur le plan politico-administratif :

- L'appartenance politique (divergence de convictions politiques) ;
- La gouvernance et les choix de politiques publiques ;
- L'inadéquation des formations professionnelles par rapport au marché de l'emploi ;

- L'inadéquation des curricula de formations à la réalité ;
- Division du travail (sexe, aptitude, capacité/ défaillance physique) ;
- La constitution et les textes de lois dont certaines dispositions limitent certaines catégories de la population ;

Sur le plan socio-culturel et culturel :

- La pauvreté / famine ;
- Le faible niveau d'instruction ;
- Le manque d'emploi/ sous-emploi ;
- Les mauvaises conditions de vie ;
- Les problèmes familiaux (désunion, discorde) ;
- Chômage ;
- Marginalisation ;
- Situations de handicap ;
- Le sexe, l'ethnie, la race, la religion ;
- Les clivages communautaires et le régionalisme ;
- La peur du rejet ;
- Les situations de maladies (SIDA par exemple) ;
- Pesanteurs sociologiques.

Sur le plan économique :

- Dettes ;
- Détournements de fonds ;
- Faillites suite à la mauvaise gestion des fonds de microcrédit ;

D'autres facteurs non moins importants peuvent être des catalyseurs d'exclusion, à savoir :

- Système des valeurs ;
- Situation de LGBTQ ;
- Le manque d'estime personnelle et de confiance en soi ;
- Le dénie de la réalité de soi ;
- Sentiment d'exclusion (facteur psychologique) ;
- Discours dramatique socialement construit ;
- Etc.

Ces différents facteurs d'exclusions constituent entre autres, des catalyseurs de la

migration, notamment celle des jeunes africains.

II – MIGRATION DES JEUNES :

La migration comme définie par le dictionnaire français est l'action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir.

Selon l'OIM, la migration est tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale.

Comprendre les raisons liées à la migration des jeunes africains revient à poser la question de savoir : pourquoi les jeunes migrent-ils ? Autrement dit qu'est-ce qui pousse les jeunes africains à partir de leur pays ou leur milieu de vie vers d'autres horizons.

Facteurs (non exhaustifs) de la migration des jeunes :

- Le spectre de l'ailleurs (les jeunes rêvent d'un eldorado illusoire) ;
- L'autonomie précoce ;
- Le goût effréné de l'argent et de la facilité ;
- Soif de la justice sociale ;
- La fatalité ;
- L'ambition démesurée, l'envie et le suivisme ;
- Le complexe, la peur du regard des autres notamment celui de la famille, qui n'encourage pas et est souvent source de démotivation ;
- L'ignorance, le manque d'informations et le refus d'apprendre auprès des personnes les mieux éclairées ;
- Besoins d'ordre éducatif et recherche de formation de qualité ;
- Quelques pesanteurs et réalités socio-culturelles et culturelles telles que : le lévirat, la sorcellerie, la jalousie et la méchanceté de l'africain envers son semblable ;
- L'absence d'une culture associative et entrepreneuriale axée sur la solidarité et les rapports de confiance réciproque ;
- Un goût naturel et une passion pour l'aventure, au point même d'en faire un projet et objectif de vie ;
- La croissance démographique et une non-maîtrise de celle-ci par l'Etat ;
- Faillite suite à une mauvaise gestion de fonds de microcrédit ;
- Conditions climatiques ;
- Contexte général de mobilité (voyage dans le cadre du travail, affectation, etc.) ;

- Les nouvelles technologies et internet, avec le phénomène des réseaux sociaux qui ont contribué fortement à lever certains mythes.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La migration est un phénomène aussi vieux que le monde et l'on ne peut espérer y mettre fin, surtout avec la mondialisation et les avancées technologiques qui ont fortement contribué à transformer le monde en un village planétaire.

Par ailleurs les crises sociales, couplées à la mauvaise gouvernance à la tête des Etats (surtout en Afrique), aux enjeux géopolitiques et positionnements géostratégiques sur l'échiquier international, nous mettent face à une confusion et livrent la jeunesse africaine à son propre sort. A la recherche donc du mieux-être, les jeunes optent de plus en plus pour la migration clandestine, malgré son lot de conséquences.

Nous ne saurions apporter une solution miracle aux problèmes liés à la situation migratoire des jeunes africains, toutefois quelques approches de solutions peuvent être émises dans ce sens en termes de perspectives :

Quelques perspectives :

- Sensibilisation et éducation des populations ;
- Prise de conscience générale et changement de mentalité ;
- Les dirigeants africains doivent s'évertuer à améliorer le système de gouvernance et travailler à créer de meilleurs vies aux populations ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat et l'auto-emploi des jeunes, en créant des conditions favorables à travers l'allègement des taxes et la facilitation des procédures ;
- Améliorer le climat des coopérations entre Etats africains,

Atelier : INCLUSION SOCIALE ET INTEGRATION DES JEUNES

QUELQUES RECOMMANDATIONS ISSUES DES TRAVAUX DE GROUPE

- **Modératrice : Françoise LAJEUNE**
- **Rapporteur : Gaétan KPONOUKON**

Les participants à la Conférence Internationale de la plateforme Euroafricaine sur la Pauvreté et la Migration ont mené des réflexions sur la problématique en atelier réparti en deux groupes.

Pour développer une politique active dans le domaine de l'immigration irrégulière en Afrique en particulier ; en ce qui concerne l'exclusion et l'intégration des jeunes ; les défis à relever sont de plusieurs catégories et doivent impliquer les gouvernements, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et le syndicat des travailleurs.

Voici quelques étapes clés pour répondre efficacement à l'exclusion sociale et migration des jeunes en Afrique.

- 1 – Etablir des objectifs clairs dans le domaine de l'immigration irrégulière en mettant l'accent sur la réduction de l'exclusion des jeunes et la promotion de l'intégration des jeunes dans la vie socio-économique.
- 2- Analyser les besoins des jeunes migrants : effectuer une analyse approfondie des besoins des jeunes en Afrique. Cela peut inclure des aspects tels que l'éducation, la formation professionnelle, l'accès au soin et au logement, l'insertion professionnelle etc.
- 3- Consulter et impliquer les parties prenantes pertinentes, telles que les jeunes eux-mêmes, les organisations de la société civile, les associations professionnelles, le syndicat des travailleurs, les institutions éducatives, les employeurs etc... Leurs contributions et leur expertise peuvent être précieuses pour façonner une politique de migration inclusive et efficace.
- 4- Mettre en place des programmes d'intégration des jeunes dans la vie socio-économique. Cela pourrait inclure des programmes spécifiques pour faciliter l'intégration des jeunes migrants dans la société. Cela peut inclure des initiatives éducatives, des programmes de mentorat, des formations de professionnelles adaptées, des conseils et des services.
- 5- Favoriser l'emploi des jeunes. Développer des politiques visant à promouvoir l'emploi des jeunes en travaillant en partenariat avec les employeurs locaux, les organisations de la société civile et le syndicat des travailleurs, en facilitant la reconnaissance des qualifications étrangères, en mettant en place des mécanismes de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes.
- 6- Sensibiliser et lutter contre la discrimination : Mener des campagnes de sensibilisation pour la promotion des diversités, lutter contre les stéréotypes et la discrimination des jeunes migrants. Encourager l'éducation interculturelle et organiser des événements pour promouvoir la cohésion nationale

- 7- Evaluer et ajuster régulièrement les résultats de la politique de migration et faire des ajustements en fonction des besoins et des défis identifiés.

Les recommandations issues des travaux de groupes se présentent comme suit :

- Développer une politique active dans le domaine de l'immigration des jeunes ;
- Allocation au chômage ;
- Renforcement des actions en faveur des jeunes ;
- Information et communication vis-à-vis des cibles ;
- Développer des Filets sociaux au profit des jeunes migrants ;
- Donner les moyens aux jeunes pour entreprendre ;
- Les formations professionnelles coutent trop chères ;
- Donner aux jeunes les opportunités d'acquisition de la terre ;
- Désigner les tuteurs pour accompagner les jeunes ;
- Mécaniser et industrialiser l'agriculture ;
- Revaloriser les fonctions ;
- Lever les taxes sur les productions agricoles ;
- Structurer la veille sur l'immigration ;
- Décentraliser la zone industrielle de Glodjigbé ;
- Développer les banques sociales ;
- Donner les moyens pour les jeunes qui veulent entreprendre ;
- Créer les conditions de développement ;
- Ouvrir les limites d'âges ;
- Créer les conditions pour voyager ;
- Encadrer les centres d'incubation des jeunes ;
- Développer les starts up ;
- Mener des réflexions sur la migration orientée ;
- Travailler sur la réduction du taux de pauvreté ;
- Revoir la politique de libre-échange entre les pays ;
- Faciliter le déplacement des personnes et des biens ;
- Travailler sur le développement de la politique de réinsertion des jeunes ;
- Impliquer les jeunes dans les prises de décisions qui engagent leur avenir ;
- Organiser les rencontres d'évaluation de la politique migratoire ;
- Elaborer des fichiers par secteurs et des diplômés sans emplois ;

- Intégrer le syndicat des travailleurs dans la mise en œuvre des politiques et la promotion du travail décent ;
- Profiter de l'expérience de l'UNSTB dans la migration et la formations des acteurs de l'économie informelle.

LES RECOMMANDATIONS GENERALES DE LA CONFERENCE

Des échanges suite aux regards croisés en ateliers des différents participants et experts, certaines questions prédominantes ont demeuré. Entre autres, les questions relatives à :

- ✚ comment mieux organiser le système d'assurance maladie universelle accessible à tous et au profit surtout des personnes pauvres défavorisées ?
- ✚ Comment faire pour mieux cibler les bénéficiaires des interventions ?
- ✚ Quelles sont les causes réelles de migration irrégulière quand il est constaté que même les jeunes qui ont une activité génératrice de revenus cherchent à partir ?
- ✚ La société civile est-elle associée à la relecture de la PHPS ?
- ✚ Pourquoi ne pas améliorer l'impact de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en aidant les jeunes à s'installer par le biais d'entreprises agricoles et d'industries de transformation de produits locaux (par exemple le maïs, le soja et le coton en bière et en huile végétale) ?
- ✚ Lors des sensibilisations, faut-il faire la promotion du planning familial ou laisser les populations procréer librement ?

Comme recommandations majeures en termes de perspectives, la conférence propose :

- **Toutes les parties prenantes doivent travailler à la promotion de la paix et de la stabilité en référence à l'objectif stratégique 3 du pilier 2 de ECOPPAM ;**
- **Les initiatives internationales de développement économique, notamment l'investissement dans les pays d'origine, peuvent aider à réduire les incitations à la migration irrégulière en créant des opportunités d'emploi et en améliorant les conditions de vie ;**
- **L'éducation et la formation de qualité dans les pays d'origine peut donner aux jeunes les compétences dont ils ont besoin pour accéder à des emplois décents et réduire ainsi la tentation de la migration irrégulière ;**
- **Les droits des migrants doivent être protégés et respectés, quelle que soit leur situation administrative. Les conventions internationales, telles que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, doivent être renforcées et appliquées ;**
- **Les campagnes de sensibilisation internationales peuvent informer les migrants**

potentiels des dangers et des risques associés à la migration irrégulière, tout en promouvant des voies légales et sécurisées pour la migration ;

- Les pays doivent collaborer pour élaborer des politiques cohérentes en matière de migration, partager des informations sur les réseaux de trafiquants et de passeurs, et mettre en œuvre des mécanismes de gestion des frontières qui respectent les droits de l'homme ;
- Les organisations internationales et les ONG notamment ECOPPAM peuvent fournir une assistance humanitaire et juridique aux migrants vulnérables, notamment aux victimes de la traite des êtres humains ;
- L'encouragement à l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil grâce à des politiques d'intégration efficaces peut contribuer à réduire l'exclusion sociale ;
- Les entreprises et le secteur privé peuvent jouer un rôle crucial en créant des emplois, en soutenant la formation professionnelle et en investissant dans le développement économique des régions à forte émigration ;
- Création des fichiers pays portant sur les statistiques sur les intérêts catégoriels

ANNEXES

AGENDA DE LA CONFERENCE

9 octobre 2023		
20H-22 H	Accueil des étrangers	ECOPPAM
10 octobre 2023		
8h00 - 9h00	Arrivée et installation des participants	MDC/ECOPPAM BENIN
Séance d'ouverture Modération : ECOPPAM BENIN		
9h00 – 9h10	Allocution d'ouverture de	ECOPPAM Benin
9h10 – 9h20	Mot de bienvenue ECOPPAM International (Bilan ECOPPAM 2020 – à ce jour)	ECOPPAM
9h20 – 9h27	Mot de bienvenue, représentant de l'OIM ,	OIM
9h 27 – 9h35	Mot de Bienvenu du PNUD	
9h35 – 9h45	Allocution d'ouverture du Ministre de développement	Ministère d'Etat
Première session : Table ronde, échanges et discussions avec les politiques sur Exclusion sociale et migration des jeunes au Benin et en Afrique Modérateur : Directeur de Cabinet du MDC Rapporteur : Expert		
9h45 – 10h15	ECOPPAM Benin -Témoignages de cas d'exclusion sociale et de migration du Benin Stratégies de la plateforme nationale pour apporter une valeur aux efforts encours dans le pays	
10 h 15-10h 45	Bilan et état d'avancement de la PHPS 2014-2024 y compris le diagnostic stratégique pour la nouvelle PHPS	Comité socle de protection sociale (DGPD)
10h45 -11 h 00	Pause-Café	COMITE D'ORGANISATION
11h00 - 11h45	ECOPPAM International Regards croisés et point de vu de trois pays différents « Tanzanie ou Mozambique Ecosse Togo » Messages clés, stratégies et plaidoyer d'ECOPPAM	RCOPPAM

11h45 – 13h00	Commentaires des représentants des institutions et Gouvernements suivis des échanges avec les participants Commentaire du représentant de l'Union africaine Dr Mariama Mohamed Cisse . Director of Employment and social affairs African union commentaires du représentant de l'Union européenne Dr Fréjus Gabriella Head Unit (DEVCO)- Département de la Coopération et du développement Commission européenne Ou du Home team du cabinet de la présidence de la commission Commentaires de : Excellence, Ablamba Johnson , Ministre du Togo du plan de la coopération et du développement Excellence Ignatus AWAH Ministre du Ghana l'emploi et des relations du travail. échanges entre les participants et les représentants des institutions et questions réponses.	Coordonnateur du Projet Ministère
13h00 - 14h15	Déjeuner	COMITE D'ORGANISATION
Deuxième session : Les transformations au niveau régional et contribution des partenaires et de la Diaspora Chair : : HOAF Rapporteur : RODD et Ministère		
14h15 - 14h 45	L'état des lieux sur la Migration de l'Afrique vers l'Europe	OIM
14h 45 – 15h 15	Contribution de la Diaspora africaine Khady Sakho , ancien présidente d'ADEPT :	ECOPPAM
15h15- 15h45	Efforts d'Enabel dans les programmes de lutte contre l'exclusion sociale et l'insertion Raphaella ou autres	

15h45 – 16h00	Pause-café	COMITE D'ORGANISATION
16h 00 – 1Gh 30	Présentation du programme Elearning socieux Sarah Carpentier et Celestin Quenum	Soucieux
16h30 – 17h30	Programmes sociaux de soutien de la Banque Mondiale aux Etats africains (PRODIGE)	Banque Mondiale Coordonnateur de PRODIGE
	Dîner du soir	
11 octobre 2023		
8h 30--9 h 30	Aperçu du rôle de l'Union africaine et de l'Union européenne dans le soutien des politiques de lutte contre l'exclusion sociale et migration des jeunes en Afrique	UA de s'arranger
Session 3 : Ateliers de partage d'expériences et de connaissances de l'exclusion sociale dans différents pays Chair ECOOPAM EXPERTS		
9h30 – 11h 00	Partage d'informations sur les bilans et perspectives des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les différents pays présents (Experts indépendants et Ministères, partenaires techniques, Diaspora et ECOPAM) en deux ateliers 1 Exclusions sociales et migrations des jeunes 2 Inclusion sociale et intégration	
11h00 - 11h30	Pause-Café	COMITE D'ORGANISATION
11h30 – 12h15	Poursuite des ateliers	
12h15 - 13h45	Déjeuner	COMITE D'ORGANISATION
Session 4 : Récolter les idées de la conférence / échange d'apprentissage Modérateur .		
13h 45-14h 15	Identifier les tendances communes et solutions qui pourraient faire l'objet de recommandations	
13h15 – 14h45	Commentaires des ateliers sur les principales tendances, recommandations et thèmes pour les échanges futurs	ECOPAM EXPERTS Ministère
14h45 – 15h15	Présentation des points clés du rapport de la Conférence	Rapporteur /RODD

15h15 – 16H00	Questions et échanges	ECOPPAM International
16h00 – 16h45	Session de clôture	
	Chair ECOPPAM International Carmen GABA	
	ECOPPAM président (5mn)	
	OIM Représentant de l'OIM, (5mn)	
	PNUD représentant résident (5mn)	
	Coordonnateur ECOPPAM International(5mn)	
	Ministère	
12 octobre 2023		
10h-15 h	Réunions des membres et Visites	

ALLOCUTIONS PRONONCEES LORS DE LA CONFERENCE

ALLOCUTION DE MONSIEUR ABDOULAYE BIO TCHANE MINISTRE D'ETAT

- Mesdames, Messieurs les Présidents des institutions de la République ;
- Messieurs les Honorables Députés à l'Assemblée Nationale ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;
- Madame le Ministre, Secrétaire Générale du Gouvernement du Togo ;
- Monsieur le Ministre de l'Emploi et des Relations de Travail du Ghana ;
- Monsieur le Directeur Afrique de l'Ouest de l'Organisation Internationale du Travail ;
- Monsieur le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions de coopération bilatérale et multilatérale accréditées au Bénin ;
- Distingués invités ;
- Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour le Gouvernement du Bénin d'accueillir cette conférence internationale qui fait suite à la première organisée ici même à Cotonou sur l'état de l'avancement de la protection sociale dans les pays membres de l'ECOPPAM.

Au nom du gouvernement et de son Chef, le Président **Patrice TALON**, je vous souhaite la chaleureuse bienvenue en terre africaine du Bénin. Je suis particulièrement reconnaissant à ceux d'entre vous qui sont venus de très loin pour prendre part à cette conférence particulièrement à nos frères Togolais et Ghanéens.

▪ **Mesdames et Messieurs,**

La migration et la protection sociale sont deux thématiques complexes. Elles sont avant tout inséparables. Les données probantes sur le sujet, soutiennent que l'accès à la protection sociale peut augmenter ou diminuer la probabilité de migration. La migration est donc, pour la plupart des migrants, une stratégie d'adaptation informelle dans un ensemble plus large de choix de moyens de subsistances.

Elle est un phénomène qui remonte aux débuts de l'histoire et qui touche la quasi-totalité des sociétés du monde. En témoigne les propos de sa Sainteté, le Pape François qui indiquait, au forum international sur « la Migration et la Paix » en 2017, que, je cite :

« La migration, sous ses diverses formes, n'est pas un phénomène nouveau dans l'histoire de l'humanité. Elle a marqué de son empreinte toutes les »

époques, favorisant la rencontre entre les peuples et la naissance de nouvelles civilisations » Fin de citation.

Les chiffres récents montrent son importance et sa capacité à persister dans le temps. Selon le rapport 2022 sur l'Etat de la migration dans le monde, près de 281 millions de personnes vivaient, en 2020, dans un pays autre que leur pays de naissance, soit environ 128 millions de personnes plus que 30 années, auparavant en 1990 et plus de trois fois plus qu'en 1970. La proportion de migrants internationaux par rapport à la population mondiale s'est également accrue au cours de cette période, mais de façon progressive, passant de 2,8% en 2000 à 3,6% en 2020. A ces chiffres s'ajoutent les millions de migrants irréguliers qui se heurtent à des défis persistants sur le marché du travail, notamment en occident.

▪ **Mesdames et Messieurs,**

Ces tendances ne sont pas de nature à s'inverser de sitôt. La pauvreté et les inégalités persistantes inter et intra régions, les tensions géopolitiques, les crises sécuritaires et climatiques et les problèmes de gouvernance endémiques en font le lit. Dans ces conditions, c'est faire de l'euphémisme que de dire que la migration se poursuivra, quel que soit sa forme, régulière ou non, et quoi qu'en soit le coût.

Le Bénin, mon pays, a pris très tôt conscience de ces défis et enjeux qui touchent nos communautés de manière profonde et complexe.

A travers les différents Programme d'Actions du Gouvernement, des mesures importantes sont mises en œuvre. Les plus importantes, visent à impacter le social des béninois et promouvoir le bien-être pour tous, en infléchissant la pauvreté, les inégalités et l'insécurité humaine. A titre illustratif, je peux énumérer :

- le projet ARCH, initiative de protection sociale dont le volet d'assurance maladie universelle est en cours de mise à l'échelle ;
- le programme de protection des couches vulnérables ;
- le Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi ;
- le projet d'appui à la promotion des services financiers ruraux adaptés ;
- le projet de renforcement de la Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux et du Système de gouvernement local aux risques et à la Variabilité Climatiques ;
- le projet d'inclusion des jeunes ;
- le projet d'Appui à l'entrepreneuriat des jeunes ;
- le projet d'Appui à l'Intégration Socio-économique des Personnes Vulnérables

- le Projet d'Autonomisation des Femmes et Promotion du Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) ;

et bien d'autres actions encore. La liste est longue.

Dans le même temps, le Gouvernement et son Chef, le Président **Patrice TALON**, ont engagé un vaste programme de modernisation du cadre de vie, de démocratisation de l'accès à l'eau potable et à l'électricité afin d'améliorer les conditions de vie des populations, principal vecteur du vivre chez soi.

- **Mesdames et Messieurs ;**

Il est évident, que ces actions sont de nature à décourager la migration irrégulière en créant, pour les jeunes et les femmes, de meilleures conditions de vie et d'existence. Mais il est aussi évident, que la migration procède de dynamiques complexes et confuses qui nécessitent une réflexion plus élargie, plus participative, plus inclusive. Parfois, en des termes plus techniques, parfois plus familiers. C'est donc pour maintenir le niveau d'engagement approprié des différentes parties prenantes et nous soumettre encore à des réflexions fructueuses que j'apprécie hautement l'initiative de cette conférence.

Sa thématique « **l'Exclusion sociale et migration des jeunes de l'Afrique : Etat des lieux et perspectives** » nous offre un espace de discussion et d'échange d'informations nécessaire pour nous engager dans des discussions volontaires et non contraignantes sur la migration et la protection sociale.

Je reste convaincu que, de cette conférence, sortiront des idées novatrices et des engagements concrets pour une lutte efficace contre la pauvreté et la migration irrégulière en vue d'un monde plus sûr et plus prospère. C'est sur cette espérance que je déclare ouvert, ce jour mardi 10 octobre 2023, les travaux de la deuxième édition de la Conférence internationale ECOPPAM.

- **Vive la lutte contre la pauvreté et les migrations irrégulières**
- **Vive le Bénin !**
- **Je vous remercie.**

 ALLOCUTION DE MADAME CARMEN GABA, LA PRESIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION D'ECOPPAM

Discours de clôture

- Monsieur le Directeur Général des Politiques de développement ;
- Excellences, mesdames et Messieurs ;
- Distingués invités ;

Au terme de cette deuxième conférence internationale de la plateforme eurafricaine sur la pauvreté et la migration, permettez-moi de réitérer mes remerciements, respectivement :

- au gouvernement de la République du Bénin pour avoir autorisé cette rencontre ;
- au ministre d'Etat chargé du développement et de la coordination de l'action gouvernementale, son excellence Monsieur Abdoulaye Bio Tchané qui nous a fait l'honneur hier d'être à nos côtés à la cérémonie d'ouverture avec tout son cabinet ;
- Aux différents préfets pour leurs contributions respectives et apports très importants ;
- Aux experts d'ECOPPAM qui ont bien voulu partager leurs expériences et expertises avec nous ;
- Et enfin, à nous tous, participants, pour notre discipline observée tout au long des différents travaux et surtout pour avoir accepté dédier notre précieux temps en faisant le déplacement à Novotel hôtel Cotonou Bénin.
- Je n'oublierai pas ma profonde gratitude à l'endroit du comité d'organisation ; notamment la DGPD et ECOPPAM BENIN ; pour la qualité de l'organisation qui n'est que la résultante de cette symbiose d'intelligences

Mesdames et Messieurs, chers participants ;

En choisissant de nous réunir tous présents à cette conférence, ECOPPAM a opté pour une approche de complémentarité et de synergie entre toutes les structures engagées dans la lutte contre l'exclusion sociale et la migration irrégulière des jeunes de l'Afrique. Nous conviendrons tous que la migration irrégulière reste l'un des domaines dans lesquels une collaboration soutenue est absolument nécessaire, si nous voulons enrayer la menace croissante qu'elle fait peser sur l'ordre public. Il est donc important de continuer à renforcer cette coopération à travers des conférences comme celle-ci.

Avec vous à nos côtés, nous avons toutes les raisons de croire en l'aboutissement de la lutte d'ECOPPAM.

Je terminerai mon allocution, en réitérant une dernière fois encore à tous, mes sincères remerciements pour votre participation active à cette conférence.

Je vous remercie de votre aimable attention.

PCA/ECOPPAM

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DE LA PHPS 2014-2024 ET PERSPECTIVES.

10 OCTOBRE 2023



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA COORDINATION DE
L'ACTION GOUVERNEMENTALE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

DGPD



SOMMAIRE



I RAPPEL DES GRANDES ORIENTATIONS DE LA PHPS 2014-2024

II ETAT D'AVANCEMENT ET BILAN DE LA PHPS

III PERSPECTIVES

Page | 68

I- PRESENTATION DE LA PHPS 2014-2023





Les constats ayant motivé l'élaboration de la PHPS en 2014

Une prise de conscience nationale, motivé par des données probantes, a conduit à la mise en place de la PHPS :

- une pauvreté persistante supposant la présence d'une forte vulnérabilité au sein de la population ;
 - la pauvreté monétaire touchait 36,2% des ménages en 2011, en augmentation par rapport à 2007 (33,3%) et à 2009 (35,2%)
 - la distance moyenne à la pauvreté oscillait autour de 10%;
- des candidats massifs à l'émigration pour la recherche d'un meilleur niveau de vie et parfois même de meilleures chances de survie ;
 - le stock d'émigrants est passé de **234 314 en 1990 à 541 152 en 2010**

Raison d'être de la PHPS en 2014

« Niveau élevé de vulnérabilité des populations béninoises à faire face aux risques économiques, sanitaires, sociaux, culturels et environnementaux »

Page 108

Vision PHPS 2014-2023

• **VISION**

« A l'horizon 2025, le Bénin est une nation solidaire, d'équité et de bien-être social qui protège les populations, notamment les couches sociales les plus vulnérables, contre les risques économiques et sociaux en vue du

PRINCIPES

- *Une approche basée sur les droits humains universels, et notamment le droit à la protection sociale, et le principe d'équité*
- *La priorité donnée aux risques les plus significatifs et aux populations les plus vulnérables*
- *Prévention ,Protection ,Promotion*
- *Renforcement du cadre protecteur de la famille*
- *Intégration de l'approche genre*
- *Approche communautaire*

CADRE STRATEGIQUE DE LA PHPS

Objectif général : Réduire la vulnérabilité des populations face aux risques économiques et sociaux

Objectifs spécifiques	Orientations	Axes stratégiques
Intensifier les mesures en faveur des groupes les plus vulnérables	Promotion des transferts sociaux	Promotion des transferts sociaux directs
		Renforcement des mesures de gratuité et de subvention
	Renforcements des services d'actions sociales	Renforcement du travail social en faveur des familles et individus à risque élevé
Renforcer le système d'assurance sociale.		Amélioration de la gestion des catastrophes en faveur des groupes les plus vulnérables
	Extension du système d'assurance sociale	Consolidation du régime d'assurance maladies universelle(RAMU)
		Extension de la sécurité sociale aux secteurs informel et agricole
	Renforcement des régimes contributifs existants (FNRB, CNSS, mutuelles,)	Renforcement de l'équilibre financier des régimes existants
Améliorer le cadre législatif et réglementaire		Amélioration de la gestion des régimes existants
	Consolidation du cadre législatif et réglementaire	Renforcement du dispositif légal en matière de protection sociale
		Renforcement de l'application des textes législatifs et réglementaires

4 COMPOSANTES PHPS

- Assistance sociale (Filets sociaux)
- Assurance sociale
- Service d'action sociale
- Législation protectrice

4 garanties du socle de protection sociale

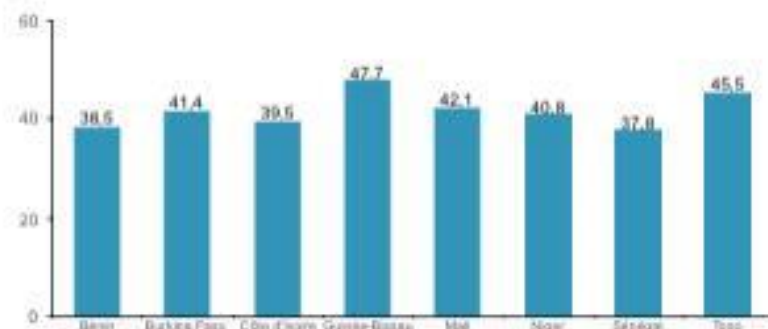
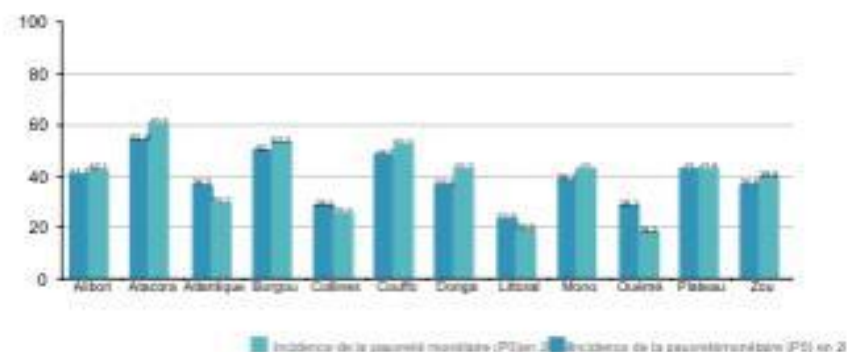
Des mesures essentielles visant à :

- assurer l'accès universel aux soins de santé ;
- faciliter l'accès à la nutrition, à l'éducation, à la protection et

Page 10/15

ASSISTANCE SOCIALE

I II III



- Les grandes interventions de filets sociaux ont induit une baisse de la pauvreté monétaire entre 2015 et 2019

- Le Bénin occupe en 2019 la deuxième position (38,5%) après le Sénégal (37,8%) dans l'UEMOA en matière de réduction de la pauvreté

Page 10N5



RAVIP

Il constitue une offre d'un paquet intégré de 4 services de protection sociale (AM, formation, Micro-crédit et AR) à un guichet unique.

**1- Phase pilote:
7 communes
pilotes**

3



**2- Première
extension: 14
communes**

4

756 889 cartes

PANIER DE SOINS DE BASE OBLIGATOIRE

TOUTES TRANCHES D'ÂGE

1. Consultations générale
2. Diarrhée avec déshydratation
3. Infections digestives
4. Paludisme
5. Hernie étranglée
6. Occlusion intestinale
7. Appendicite aiguë
8. Péritonite
9. Rétention d'urine
10. Traumatisme des Membres pelvien
11. Traumatisme des Membres thoracique

ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

1. Laryngites
2. Extraction des corps étrangers
3. Pneumonie
4. Bronchiolite
5. Staphylococcie pleuro pulmonaire
6. Infection des voies urinaires
7. Sepsis
8. Infection cutanée bactérienne
9. Otite moyenne aiguë
10. Otite externe

FEMMES ENCEINTES

1. Grossesse extra utérine
2. Accouchement par voie basse
3. Accouchement par Césarienne
4. Hémorragie du 3eme trimestre de la grossesse
5. Hémorragie du post partum
6. Fistules obstétricales simples



Le Bénin s'est doté d'un arsenal d'instruments en **matière de renforcement du cadre institutionnel et juridique de lutte contre les violences basées sur le genre, le harcèlement et les grossesses précoces** :

- › loi n°2021-12 du 20 décembre 2021 modifiant et complétant la loi 2003-04 du 3 mars 2003 relative à la santé sexuelle et à la reproduction en République du Bénin ;
- › Loi N° 2021-13 du 20 déc. 2021 modifiant et complétant la loi n° 2002-07 du 24 août 2004 portant code des personnes et de la famille;

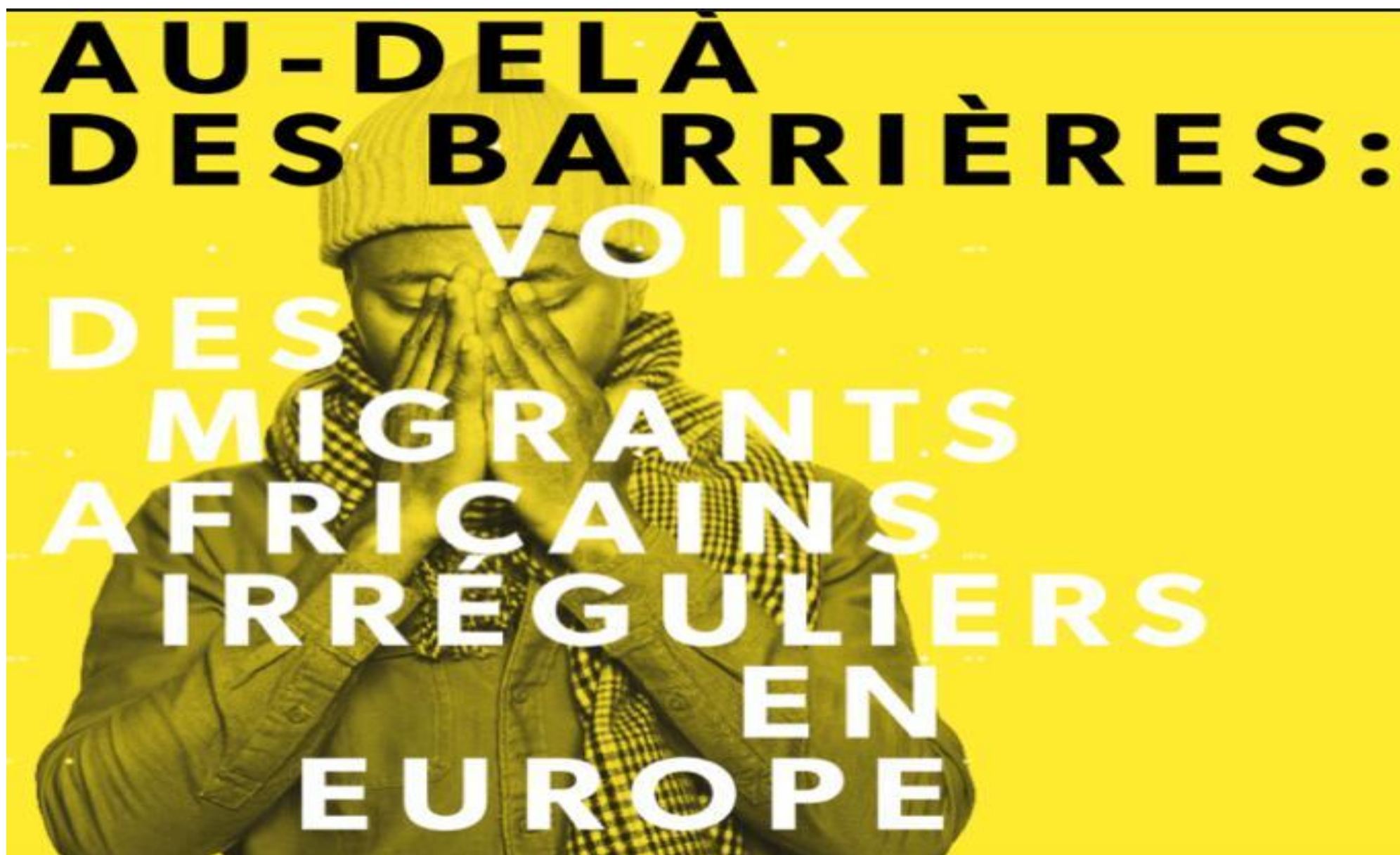


- › la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin, rectifiée par la loi n°2005-33 du 06 octobre 2005 ;
- › la loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes ;
- › la loi n°2006-19 du 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin ;
- › Décret N° 2021-391 du 21 juil. 2021 portant création et approbation des statuts de l'institut national de la femme ;
- › Décret N° 2022-693 du 07 déc. 2022 portant approbation des statuts de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.
- › Etc.



- › **Intensifier** les travaux HIMO , des travaux mobilisateurs d'intérêts collectifs (TMIC) aux plus pauvres et des programmes de promotion de l'emploi en lien avec la Politique Nationale de l'Emploi 2020-2025 ;
- › **Renforcer** les transferts sociaux, des mesures de gratuité des services sociaux de base et des services d'action sociale ;
- › **Consolider** les régimes de sécurité sociale ainsi que leur extension aux acteurs du secteur informel et aux travailleurs indépendants y compris ceux du secteur agricole ;
- › **Renforcer** la résilience des communautés vulnérables (i) aux chocs climatiques et non-climatiques (pandémies, sinistres et catastrophes) et (ii) au risque de radicalisation et d'extrémisme violent ;
- › **Renforcer** le cadre législatif et réglementaire existant et du financement de la protection sociale ;
- › **Maîtriser** la dynamique démographique





METHODOLOGIE



OUTIL DE RECHERCHE : Questionnaire quantitatif



La vie chez soi



Motivations



Voyage vers l'Europe



La vie en Europe



Aspirations



Population cible

Arrivée en Europe de
manière irrégulière

Vivre en Europe
pendant plus de 6 mois



*Au service
des peuples
et des nations*

Raison principale de
migration vers l'Europe liée
au niveau de développement

**Nombre
d'enquêtés
3029**

**Echantillon
primaire
1970**

**es répondants
viennent de
3 pays africains**

**Vivant
maintenant à
travers
13 pays
européens**



PRINCIPAUX RESULTATS

1/9 Conséquences directes du faible progrès de développement



- Les répondants étaient bien nantis par rapport à leurs pairs au Pays.
- Des revenus et des niveaux d'éducation supérieurs à la moyenne: 57% possédait au moins le niveau du secondaire
- Leur histoire avait été façonnée par les tendances de développement au niveau macro, y compris la croissance, l'urbanisation et la migration elle-même.
- La majorité des répondants étaient des jeunes, des hommes et des célibataires : la moyenne d'âge était de 24 ans, alors que presque tous avaient moins de 35 ans lors de leurs voyages

3/9 Sans choix?



*Au service
des peuples
et des nations*

- 62% des répondants ont estimé avoir été traités de manière injuste par leurs gouvernements, nombre d'entre eux invoquant l'appartenance ethnique et les opinions politiques comme motifs de perception d'un traitement inéquitable.
- 77% estimaient que leur voix n'était pas entendue ou que le système politique de leur pays ne leur permettait pas d'exercer une influence sur leur gouvernement.
- Parmi ceux qui gagnaient, seulement 12% gagnaient suffisamment pour économiser.

4/9 Migration comme investissement



Au service
des peuples
et des nations



L'immigration clandestine peut
être **UN INVESTISSEMENT
FAMILIAL**

53% ont reçu une aide
financière de leurs
familles ou amis pour
supporter les coûts du
voyage.



5/9 Risque calculé!!!



*Au service
des peuples
et des nations*

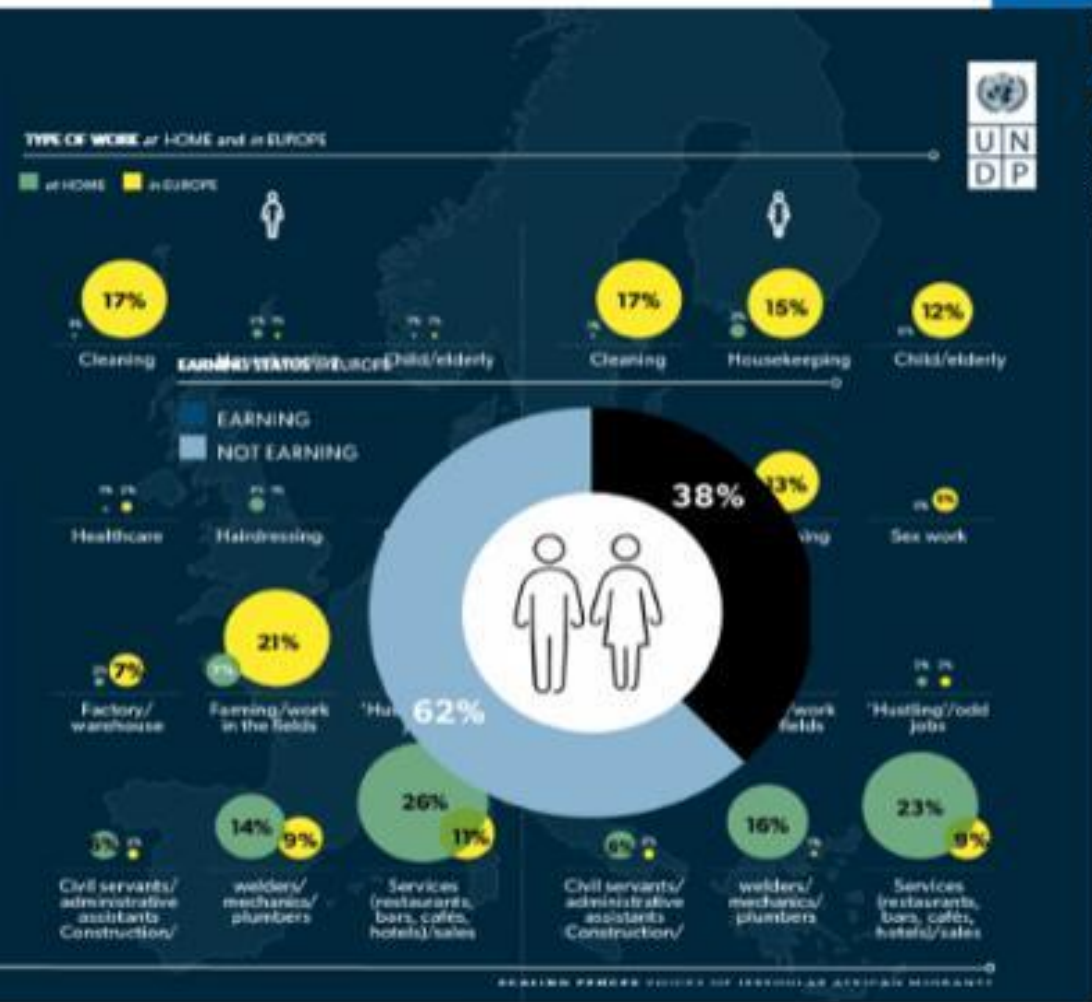
93% ont fait face au danger lors du voyage

- 42% déclare que rien n'aurait changé leur décision
- Seulement 2% ont déclaré qu'une connaissance de ces risques les aurait empêchés de voyager

6/9 La vie en Europe

Profil du revenu en Europe

38% des personnes interrogées ont un revenu en Europe dont 64% sans droit légal de travailler





*Au service
des peuples
et des nations*

8/9 L'Europe est porteuse d'espoir

Malgré les privations et l'isolement, la majorité est optimiste quant à son avenir en Europe (77%)

83% déclarent que leur sécurité personnelle était meilleure qu'à la maison

73% des répondants trouve que leur bien-être financier était meilleur en Europe

Plus grande confiance dans les institutions européennes



*Au service
des peuples
et des nations*

MESSAGES CLEFS

1/2 Messages issus du Rapport



Au service
des peuples
et des nations

1. Le rapport confirme que la migration irrégulière est une conséquence directe des progrès insuffisants de développement en Afrique créant des conditions propices aux ambitions individuelles.

2. Les résultats montrent clairement aux décideurs que nous ne devons pas nous laisser distraire par des solutions « courttermistes » du genre que l'Afrique a besoin de l'aide massive pour stopper la migration irrégulière, toute chose qui ne serait que de fausse promesse.

3. Les gouvernements africains devraient envisager de se réorienter de manière plus compétitive en créant des mesures incitant les jeunes à réaliser leurs aspirations, tandis que les gouvernements européens pourraient éviter l'attrait à court terme de punir les politiques nationales.

2/2 Messages issus du Rapport



4. Il est urgent de modifier le discours sur la migration irrégulière, notamment par le biais d'un engagement démocratique, afin de tracer la voie à suivre pour définir les moyens de tirer parti des avantages pour les deux continents. Un tel engagement peut également aider à gérer les préoccupations et les angoisses associées à la turbulence visible créée par les lacunes des politiques actuelles.

5. Le rapport est également un appel à passer d'une migration « non gouvernée » à une migration « gouvernée ». Les résultats suggèrent que de nouvelles approches systématiques pour régir la migration irrégulière contemporaine qui répondent aux réalités économiques, sociales et du développement tant en Europe qu'en Afrique sont à la fois nécessaires et réalisables.

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES

1/Recommandations



1. **Accroître les possibilités et le choix en Afrique** : les gouvernements africains devraient envisager de se réorienter de manière plus compétitive en créant des incitations pour que les jeunes puissent réaliser leurs aspirations.
2. **De la migration « non gouvernée » à la migration «gouvernée»:** le partenariat Afrique-Europe nécessite de se réinventer pour répondre directement aux réalités de la préparation des marchés du travail européens à absorber les travailleurs migrants, ainsi que des incitations et des obstacles au retour des migrants en situation irrégulière..
3. **Construire un nouveau discours sur la migration irrégulière en Europe** : un engagement démocratique en Europe est nécessaire pour définir les approches politiques en matière de migration irrégulière, définir le type de migration nécessaire et définir de nouvelles méthodes de gestion afin de soutenir les sociétés européennes maintenant et à l'avenir. Un tel engagement participatif et inclusif peut atténuer les préoccupations et les angoisses souvent associées au changement démographique, ainsi que la turbulence visible créée par les lacunes des politiques actuelles.



Projet D'Inclusion des Jeunes (ProDIJ)

**Un projet d'insertion en emploi
pour l'inclusion économique et
sociale des jeunes vulnérables**

Wilfreed Y. GBESSI

STC ProDIJ





Raison d'être

- Contribuer à la réduction du sous-emploi des jeunes et garantir l'inclusion économique de cette catégorie essentielle de la population.
- Contribuer à la mise en œuvre du **Plan National de Développement (PND, 2018-2025)**
- Contribuer à la mise en œuvre de la **Politique Nationale de l'Emploi (PNE)** et de la **Stratégie Nationale de l'Enseignement Formation Technique et Professionnelle (SN-EFTP)**.

Problématique

- **Bénin : pays d'environ 12 millions d'habitants ;**
- **Population jeune (63%) :** 200.000 jeunes atteignent l'âge de travailler chaque année dont essentiellement les jeunes peu ou pas instruits ;
- **Sous-emploi omniprésent (73%)** surtout chez les jeunes et les femmes
- Existence des **risques de radicalisation et d'extrémisme violent ;**
 - **proximité des Etats victimes du phénomène** (Niger, Nigeria, Burkina, Mali) et **porosité des frontières,**
 - **existence de facteurs internes** (religieux, socioculturels, économiques, politiques) ayant pour résultante la **recherche et la protection de l'emploi**
- **Faible accès des jeunes aux opportunités d'emploi** ayant pour fondements :
 - **Faible accompagnement à l'insertion ;**
 - **Accès limité des jeunes aux compétences professionnelles; et**
 - **Faible accès aux services financiers et aux marchés.**



Objectifs de développement

- Accroître l'inclusion économique des jeunes âgés de 15 à 30 ans en situation de sous-emploi ou d'inactivité, ayant un faible niveau d'éducation (maximum BEPC), et
- Renforcer les services de l'emploi et le système de formation technique et professionnelle au Bénin.



Bénéficiaires

- Être jeune béninois âgé de 15 à 30 ans :
 - 18 à 30 ans (Composante 1) et
 - 15 à 30 ans (Composante 2) ;
- Être peu ou pas scolarisé (BEPC au plus) ;
- Être en situation d'inactivité ou de sous-emploi ;
- Être à la recherche d'emploi ou désireux de s'auto-employer dans les métiers ciblés ;

Le dispositif met un accent particulier sur les femmes (50% de la cible du projet) et les jeunes vivant dans les zones vulnérables (40%).



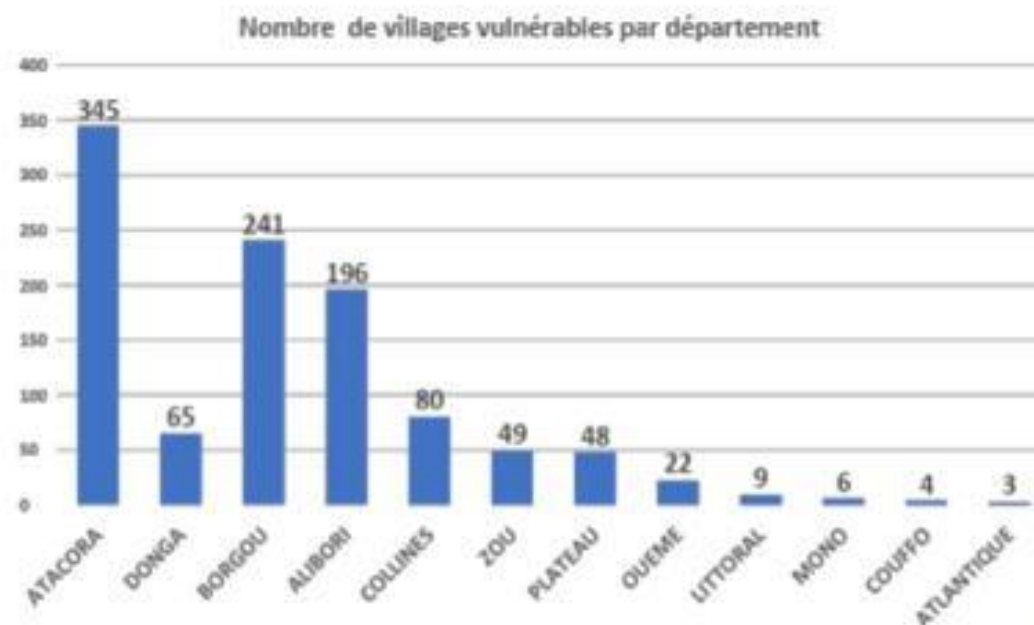
Zones et secteurs d'intervention

- **Zones d'intervention :**

- 77 communes
- 51 vulnérables
- 1068 villages vulnérables
- 44.500 bénéficiaires.

- **06 secteurs stratégiques du PND :**

- Agro-industrie,
- Artisanat,
- Infrastructures et cadre de vie ;
- Tourisme-Hôtellerie-Restaurant,
- Economie Numérique,
- Energies renouvelables et Mines.



1068 villages vulnérables (zones frontalières, zones de pauvreté et zones criminogènes)

RESULTATS PRIORITAIRES ATTENDUS

- **Composante 1 : Soutien au développement d'un dispositif intégré pour l'inclusion économique et l'amélioration de l'employabilité des Jeunes vulnérables : ANPE**
 - 77 communes ont opérationnalisées le dispositif Azôli ;
 - 25.000 Bénéficiaires sont accompagnés par les services de l'ANPE vers l'emploi salarié (stages de placement en entreprise) ;
 - 11.000 Jeunes sont accompagnés par les services de l'ANPE vers l'auto-emploi
 - dont 5.000 dans les métiers de l'aviculture ;
 - 2.000 Jeunes ont bénéficié des services de développement des affaires ;

RESULTATS PRIORITAIRES ATTENDUS

- **Composante 2 : Renforcement du système de formation professionnelle par apprentissage pour l'amélioration des compétences techniques des jeunes vulnérables : FODEFCA**
 - 15 Programmes de formation débouchant sur le CQP sont élaborés / actualisés dans les métiers porteurs ;
 - 20 CFPA de Référence (Equipement et Formateurs qualifiés) disponibles (01 par métier) ;
 - 4.000 Jeunes sont titulaires du CQP dans les métiers ciblés ;
 - 1.000 Jeunes sont titulaires du CQM dans les métiers ciblés ;
 - 2.000 Maîtres artisans sont mis à niveau (techniques, pédagogie et services de développement des affaires) ;
 - 8.000 jeunes issus de la composante 1 ont bénéficié des FTCD dans les métiers porteurs ;
 - 500 jeunes femmes issus de ménages très pauvres sont prises en charge pour leur apprentissage dans les métiers porteurs.



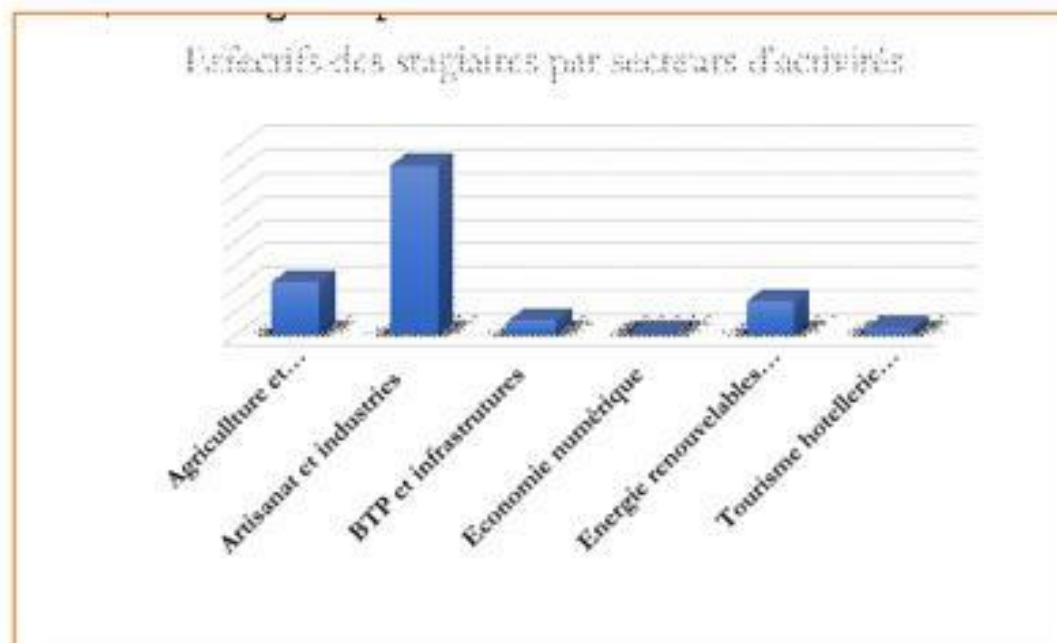
RESULTATS PRIORITAIRES ATTENDUS

- **Composante 3 : Soutien à l'amélioration des capacités financières des jeunes vulnérables et de leur accès aux services financiers : FNM**
 - 6.000 Jeunes ont reçu la subvention d'installation sous le projet ;
 - 50% des jeunes bénéficiaires des services de développement des affaires ont eu accès à des services financiers pour développer leur entreprise.

III. RESULTATS MAJEURS OBTENUS

❑ VOLET EMPLOI SALARIE

- ❑ Conventions de partenariat avec les entreprises
- ❑ Convention de partenariats avec la GDIZ
- ❑ Départementalisation des prospections et des mises en stages: Mise à contribution des ULPE
- ❑ Placements et recrutements des bénéficiaires



Effectif total des mises en stages : 6 305 au 30 septembre 2023

III. RESULTATS MAJEURS OBTENUS

❑ VOLET EMPLOI INDEPENDANT

DEPARTEMENT	EFFECTIF	MISE EN PLACE SUBVENTIONS
ALIBORI	281	257
ATACORA	458	435
ATLANTIQUE	19	19
BORGOU	220	215
COUFFO	31	31
COLLINES	244	236
DONGA	90	81
LITTORAL	28	25
MONO	62	58
OUEME	95	84
PLATEAU	155	149
ZOU	133	133
TOTAL	1816	1723



Difficultés rencontrées :

- Difficultés d'accès à certaines zones vulnérables ;
- Etroitesse de l'écosystème des entreprises capables d'accueillir les jeunes en stages ;
- Faible capacité d'accueil et d'absorption des jeunes au niveau des entreprises existantes ;
- Nécessité d'accélérer le rythme d'installation des entreprises au niveau de la GDIZ malgré la grande capacité d'accueil et d'absorption des jeunes au niveau de de cette zone ;
- Difficulté à répondre aux profils spécifiques demandés par les entreprises ;

Perspectives :

- Dimensionnement du volet Emploi salarié par rapport aux opportunités de la zone industrielle de Glo-Djigbé & Zè (GDIZ)
- Mise en œuvre des activités de communication sur le projet (surtout en direction des entreprises) ;
- Renforcement des capacités des Unités Locales de Promotion de l'Emploi (ULPE) pour une meilleure prise en charge des bénéficiaires à la base ;

La politique publique du Maroc en matière d'immigration et insertion des jeunes immigrants

Je vous remercie de m'avoir invité à participer à la deuxième Conférence Internationale de ECCOPPAM qui s'est imposé comme un cadre de réflexion incontournable sur les questions relatives exclusion sociale des jeunes et migration en Afrique et c'est avec un immense plaisir que je suis avec vous aujourd'hui.

Permettez-moi tout d'abord, de rappeler encore une fois que L'exclusion sociale des jeunes et la migration sont des problématiques majeures en Afrique. Les jeunes font face à de nombreux défis qui peuvent les empêcher d'accéder au marché emplois et à un niveau de vie décent, ce qui les pousse à envisager la migration vers d'autres pays. Les gouvernements et les organisations doivent travailler ensemble pour fournir aux jeunes des opportunités d'emploi et de formation appropriées, ainsi que pour améliorer leurs conditions de vie, afin de réduire le phénomène de migration illégale qui comporte de nombreux risques et dangers.

L'immigrations est un phénomène naturel. Mais elle doit être contrôlée et organisée. Autrement dit, elle doit se faire dans le respect des lois et règlements en vigueur. Aucun pays ne souhaite donc être envahi illégalement tout autant qu'il ne saurait encourager des départs ou sorties de son territoire sans respect de la législation en vigueur. Il est vrai que compte tenu des moyens limités de l'Etat, un contrôle total et plénier de ce phénomène ne peut être garanti en permanence à la sortie des frontières du pays.

La thématique de cette édition traitera de « exclusion sociale des jeunes et migration en Afrique ». C'est un sujet d'actualité, Le Maroc a inscrit cette thématique parmi ses priorités et travaille sur une stratégie commune et globale dans ce domaine tant les problèmes auxquels font face les jeunes sont semblables : Qualité de la formation, inadéquation de la formation par rapport au marché de l'emploi, dynamisation du marché de l'emploi, développement de l'auto-emploi, etc. Pour créer des emplois, il faut dynamiser l'investissement. Le secteur privé national se doit d'investi et de créer des emplois. On ne peut pas compter uniquement sur l'Etat. En revanche, il faut que les Etats créent les conditions appropriées pour que le secteur privé aussi bien national qu'étranger investissent.

Il est vrai que le Maroc a été depuis toujours perçu comme pays de transit pour les migrants, en particulier ceux qui cherchent à atteindre l'Europe. Cependant, au cours des dernières années, le pays a également vu une augmentation significative du nombre de migrants

qui choisissent d'y résider et de s'y installer.

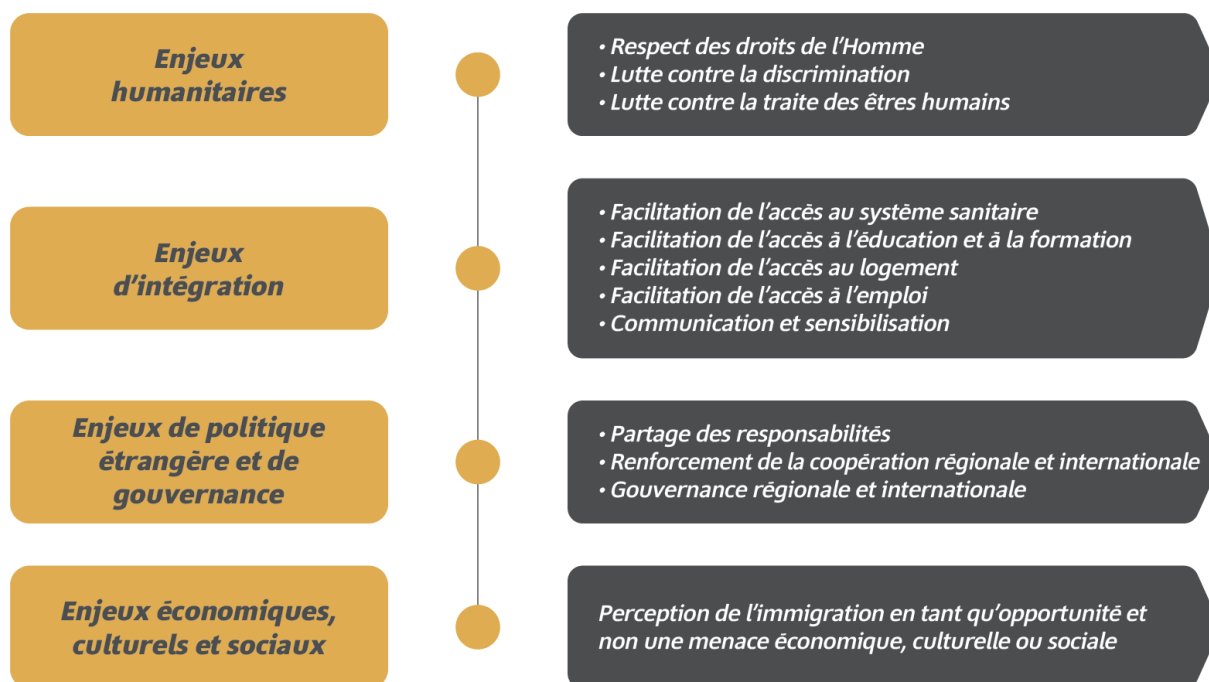
En tant que pays situé à la fois en Afrique et en bordure de l'Union européenne, le Maroc a été depuis toujours confronté à de nombreux défis migratoires. Considéré depuis toujours un pays d'émigration, le Maroc devient une destination pour les migrants et réfugiés venant notamment des pays de l'Afrique subsaharienne, mais aussi de pays arabes et d'Europe. Par sa position géographique, il constitue aussi une porte d'entrée vers l'espace Schengen, ce qui fait de lui un espace de transit pour les migrants qui cherchent à se rendre en Europe. Le Maroc est, par ailleurs, activement engagé dans la gestion de la question migratoire. Le Royaume a accueilli la Conférence mondiale de la migration en décembre 2018. En outre, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a été désigné Leader de l'Union africaine pour les questions migratoires. Il a élaboré l'agenda africain pour la migration, dévoilé en janvier 2018 et qui comprend, entre autres, la création d'un Observatoire africain des migrations, Je voudrais enfin saisir cette occasion pour souligner l'engagement et les efforts du Maroc à partir le lancement la stratégie nationale d'immigration :

Les étapes de base



l'opération de régularisation massive de plus de 50 000 migrants en situation irrégulière, dont toutes les femmes migrantes en situation irrégulière,

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile apporte de nouvelles réponses aux enjeux stratégiques posés par la question de l'immigration.



VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

La vision est déclinée en quatre objectifs stratégiques

- Faciliter l'intégration des immigrés réguliers
- Mettre à niveau le cadre réglementaire
- Mettre en place un cadre institutionnel adapté
- Gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'homme

PROGRAMMES D'ACTIONS

27 objectifs spécifiques et 81 actions ont été définis dans le cadre des 11 programmes de mise en œuvre de la stratégie nationale d'immigration :

Education et Culture	OSP 1: Intégrer les immigrés et réfugiés dans le système scolaire formel et non formel OSP 2: Promouvoir la diversité des formes d'expression culturelle OSP 3: Former les immigrés et réfugiés aux langues et cultures marocaines	12 actions
Jeunesse et Loisirs	OSP 4: Intégrer les immigrés réguliers et réfugiés dans les programmes sportifs et de loisirs destinés à la jeunesse	4 actions
Santé	OSP 5: Assurer aux immigrés et réfugiés l'accès aux soins dans les mêmes conditions que les Marocains OSP 6: Coordonner l'action des associations dans le domaine de la santé	7 actions
Logement	OSP 7: Promouvoir le droit au logement des immigrés réguliers et réfugiés dans les mêmes conditions que les Marocains	2 actions
Assistance sociale et humanitaire	OSP 8: Apporter une assistance juridique aux immigrés OSP 9: Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et développement Social	5 actions
Formation professionnelle	OSP 10: Assurer l'accès des immigrés à la formation professionnelle OSP 11: Faciliter l'intégration professionnelle des immigrés régularisés	4 actions
Education et Culture	OSP 1: Intégrer les immigrés et réfugiés dans le système scolaire formel et non formel OSP 2: Promouvoir la diversité des formes d'expression culturelle OSP 3: Former les immigrés et réfugiés aux langues et cultures marocaines	12 actions
Jeunesse et Loisirs	OSP 4: Intégrer les immigrés réguliers et réfugiés dans les programmes sportifs et de loisirs destinés à la jeunesse	4 actions
Santé	OSP 5: Assurer aux immigrés et réfugiés l'accès aux soins dans les mêmes conditions que les Marocains OSP 6: Coordonner l'action des associations dans le domaine de la santé	7 actions
Logement	OSP 7: Promouvoir le droit au logement des immigrés réguliers et réfugiés dans les mêmes conditions que les Marocains	2 actions
Assistance sociale et humanitaire	OSP 8: Apporter une assistance juridique aux immigrés OSP 9: Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et développement Social	5 actions
Formation professionnelle	OSP 10: Assurer l'accès des immigrés à la formation professionnelle OSP 11: Faciliter l'intégration professionnelle des immigrés régularisés	4 actions

Les mécanismes de consultation et de suivi et évaluation avec la société civile

La société civile est très active dans le Maroc. En effet une partie de l'engagement des populations résidant à l'étranger, s'effectue dans le cadre de structures associatives. Il s'agit d'associations d'étudiants migrants dont la base du regroupement est la formation. Il y a aussi des associations de professionnels, des réseaux de compétences dont la base

de regroupement est la profession. Ce type d'associations couvre tout type de métiers à savoir, Cette catégorie vise la promotion de ses intérêts et assure des transferts de compétences vers le pays d'origine. Il y a encore des regroupements autour du lieu d'origine.

La SC est reconnue depuis des décennies comme développée et dynamique, notamment au niveau de la défense des droits de l'homme et au niveau du plaidoyer. Au niveau interne, le fait d'accueillir des migrants au Maroc est encore nouveau. Il est nouveau pour la société civile, nouveau pour la population, nouveau pour les politiques publiques... les ONG qui œuvrent dans ce domaine ne sont pas nombreuses et les thématiques concernant tous les droits migrants ne sont pas encore couvertes.

Les principes des droits de l'homme qui encadrent les liens entre les autorités publiques et les acteurs de la société civile sont :

- Participation – Le rôle de la société civile est reconnu et les acteurs de la société civile sont libres d'agir indépendamment et de défendre des positions différentes de celles des autorités publiques. Par ailleurs, La mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile repose sur une approche participative et progressive.
- Non-discrimination – Tous les acteurs de la société civile se voient offrir les moyens de participer à la vie publique sans discrimination d'aucune sorte.
- Dignité – Les autorités publiques et les acteurs de la société civile partagent le même objectif visant à améliorer la vie des gens, tout en jouant des rôles différents. Dans les liens établis, le respect mutuel est un élément fondamental.
- Transparence et responsabilité – Agir dans l'intérêt public exige des fonctionnaires qu'ils soient ouverts, responsables, clairs, transparents et qu'ils rendent des comptes. Cela exige également que les acteurs de la société civile soient transparents et en mesure de rendre des comptes les uns vis-à-vis des autres et vis-à-vis du public

Toutefois, il est important de noter que les défis liés à la migration sont complexes et en constante évolution, et que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer une gestion efficace et humaine des flux migratoires.

Je vous remercie pour votre attention

RETOUR EN IMAGES DE LA CONFERENCE



